



HONORAIRES

Prix de vente commission incluse	Commission
De 0 à 100.000€	7% T.T.C avec a minima 3.815€ T.T.C
De 100.001 à 150.000€	6,5% T.T.C
De 150.001 à 250.000€	6% T.T.C
De 250.001 à 500.000€	5,5% T.T.C
De 500.001 et au-delà	5% T.T.C

**Estimation de votre bien immobilier offerte dans le cadre d'un projet de vente avec notre agence.
Avis de valeur : 150€ HT**

HONORAIRES ACTE DE LOCATION D'HABITATION LOI 1989 ET MEUBLE :

HONORAIRES DE VISITES, CONSTITUTION DE DOSSIER ET REDACTION DE BAIL 12€ ttc par m² pour le bailleur et 12€ ttc par m² pour le locataire

HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX 3€ ttc par m² pour le bailleur et 3€ ttc par m² pour le locataire

REMUNERATION TOTALE A LA CHARGE DU BAILLEUR Un mois de loyer charges comprises en ce inclus les 12€ ttc/m² de surface habitable pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail ET les 3€ ttc/m² de surface habitable pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux

HONORAIRES ACTE DE LOCATION DE PARKING : forfait de 300 euros TTC (A partager 50% locataire – 50% bailleur)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE BAUX (HORS TVA) : 10 % HT DE LA CESSION, MAJOREE DE 10 % DU LOYER TRIENNAL H.T. ET H.C.

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNEL (HORS TVA) : 10 % HT DU LOYER TRIENNAL H.T. ET H.C. AVEC UN MINIMA DE 3 000 EUROS